

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS PREFECTURE DE  
BETHUNE  
Le : 03/04/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
03/04/2025

L'an 2025, le 2 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni à l' ANCIENNE MEDIATHEQUE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEBAECKER OLIVIER, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

**Présents** : Mmes : BONNEL MELANIE, EVRARD LUDIVINE, MASSE CELINE, MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, MAZON CHRISTOPHE, WEILLAERT YVES MARIE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHAVATTE CELINE à Mme MASSE CELINE

Absent(s) : Mme DELGERY ADELAÏDE

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BONNEL MELANIE

### 2025/35 – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE ALSH ST VENANT

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe chaque année au financement du centre de loisirs sans hébergements de Saint-Venant du fait d'un nombre important d'enfants y participant.

Il rappelle également que depuis 2024, un accueil de loisirs sans hébergements a lieu à raison d'une semaine à chaque période de petites vacances sauf pendant les vacances de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de participer financièrement à l'accueil de loisirs sans hébergements petites vacances pour le mois de février, avril et octobre 2025 de Saint-Venant.
- de charger M. le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 03/04/2025  
Le Maire  
OLIVIER DEBAECKER

